



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
BUDGET PRIMITIF 2025

Table des matières

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET.....	3
II. LE BUDGET PRINCIPAL	4
1) La section de fonctionnement	4
2). La section d'investissement	7
3) Capacité d'autofinancement.....	8
4) L'Equilibre général du Budget Primitif	9
5) Extinction de la dette	10
6) Les ratios financiers obligatoires.....	10
III. LES BUDGET ANNEXES	11
1) Budget « Commerces »	11
2) Budget Lotissement « Ilot de la Bassetière »	12

I. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la commune <https://www.stjuliendeslandes.fr/categorie/votre-mairie/finances-budget/>

Elle peut être également consultée sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires :

- annualité,
- universalité,
- unité,
- équilibre,
- sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1er janvier au 31 décembre.

Le budget a été établi autour des objectifs municipaux suivants :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental et tous autres organismes chaque fois que cela est possible,
- Valorisation et développement du territoire,
- Réhabilitation, mise en sécurité et entretien des équipements et bâtiments existants,
- Actions en faveur de l'environnement,
- Développement du lien social et de l'animation du territoire,
- Maintien du confort et de la qualité des services publics en adaptant les moyens matériels et humains

La commune compte trois budgets qui retracent l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025.

- **Budget principal** qui retrace de nombreuses activités communales : entretien de la voirie, des bâtiments, des espaces verts, consommation des fluides, masse salariale...et projets d'équipements, financées essentiellement par les impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation compensée), les dotations d'Etat et les participations d'organisme.
- **Budget annexe « Commerces »** pour la gestion du pôle commercial (bar/tabac, superette, pharmacie), gestion du local 1 place Jeanne d'Arc (restaurant) et gestion du local 2 Place Simone Veil (bijouterie).
- **Budget annexe « Ilot de la Bassetière »** retraçant les opérations relatives au futur lotissement

Chaque budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (épargne ou autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et ensuite financer ses investissements. La commune ne peut pas, contrairement à l'Etat, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement

II. LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget est scindé en deux section :

- ✓ **La section de fonctionnement** qui comprend les opérations de gestion courante de la collectivité. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (virement à la section d'investissement), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.
- ✓ **La section d'investissement** qui comprend les opérations qui ont pour effet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

1) La section de fonctionnement

A) Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien des bâtiments, de la voirie et des espaces verts ; les achats de fournitures et de matières premières pour le fonctionnement des services ; les consommations courantes (eau, électricité, ...) ; les salaires du personnel ; les subventions versées aux associations ; les intérêts des emprunts.

DEPENSES					
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2024	CFU 2024	BP 2025	Evolution CA 2024/BP 2025
011	Charges à caractère général	322 090.00	273 829.53	305 560.19	+11.59%
012	Charges de personnel et frais assimilés	413 600.00	412 319.97	411 300.00	-0.25%
014	Atténuations des produits	85 600.00	85 543.89	85 904.35	+0.42%
65	Autres charges de gestion courante	100 135.00	100 121.37	104 000.00	+3.87%
66	Charges financières	21 350.00	21 318.46	44 240.00	+107.52
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	1 500.00	
Dépenses réelles de fonctionnement		942 775.00	893 133.22	952 504.54	+6.65%
023	Virement à la section d'investissement	283 727.39	-	235 915.65	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 500.00	47 383.13	50 214.00	+5.97%
Dépenses d'ordre de fonctionnement		330 227.39	47 383.13	286 129.65	
TOTAL DEPENSES		1 273 002.39	940 516.35	1 238 634.19	

En 2025, les prévisions des dépenses de fonctionnement réelles sont estimées à 952 k€, soit + 6.65% par rapport au réalisé 2024.

► Sur le chapitre 011 – Charges à caractère général (+32 K€ en 2025) :

Les charges à caractère général correspondent à l'ensemble des dépenses courantes qui visent à assurer le fonctionnement de la commune.

L'évolution de ces dépenses en 2025 s'explique principalement par :

- Les travaux d'entretien de voirie et de réseaux dont l'éclairage public (+12K€)
- La réparation du matériel roulant (+ 5 k€);
- Le transport collectif (+4 K€) ;

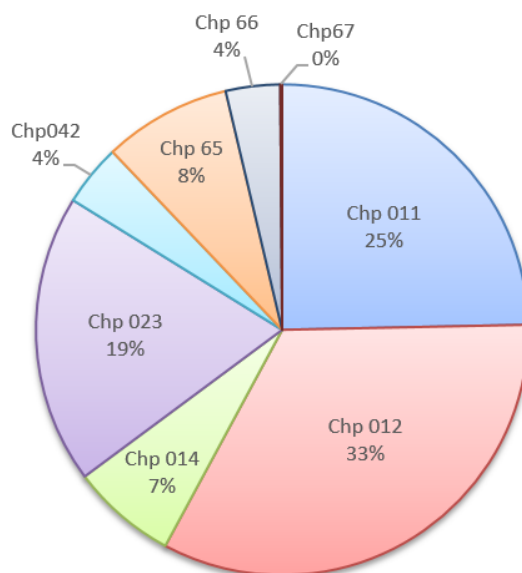
► **Sur le chapitre 012 – Charges à de personnel (- 1 K€ en 2025) :**

La diminution des charges de personnel s'explique par la mutation d'un agent communal vers une autre collectivité. Cette baisse des charges est minorée par

- L'évolution des cotisations patronales CNRACL,
- L'obligation de participation à la protection sociale prévoyance.

► **Sur le chapitre 66 – Charges financières (+ 23 K€ en 2025) :**

La progression la plus importante est celle relative aux charges financière. Elle s'explique par le remboursement d'un nouvel emprunt souscrit en 2024 pour les travaux d'aménagement du Centre Bourg (Ilot Resistub).



B) Les Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

RECETTES					
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025	Evolution CA 2024/BP 2025
002	Résultat de fonctionnement reporté				
013	Atténuations des charges	2 000.00	5 746.99	5 700.00	-0.82%
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	170 140.00	177 437.01	179 690.00	+1.27%
73	Impôts et taxes	235 280.00	221 777.73	193 217.00	-12.88%
731	Fiscalité locale	578 900.00	579 968.00	590 000.00	+1.73%
74	Dotations, subventions et participations	277 449.39	280 900.17	263 293.00	-6.27%
75	Autres produits de gestion courante	8 000.00	9 146.27	5 500.00	-39.87%
76	Produits financiers	1 233.00	1 234.83	1 234.19	-0.05%
77	Produits exceptionnels	0.00	1 367.93	0.00	
Recettes réelles de fonctionnement		1 273 002.39	1 277 578.93	1 238 634.19	-3.00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0.00	
Recettes d'ordre de fonctionnement					
TOTAL RECETTES		1 273 002.39	1 277 578.93	1 238 634.19	

Le budget section recettes de fonctionnement se veut toujours prudent. Si les recettes réelles sont supérieures au recettes prévues, il n'est pas nécessaire d'effectuer de décisions modificatives pour les recevoir (ce qui n'est pas le cas des dépenses)

► **Sur le chapitre 70 – Produits des services du domaine et vente diverses (+ 3 K€ en 2025) :**

Ce chapitre regroupe principalement des redevances d'occupation du domaine public (carrière) et du remboursement des différentes mises à disposition de personnel communal à la CCPA.

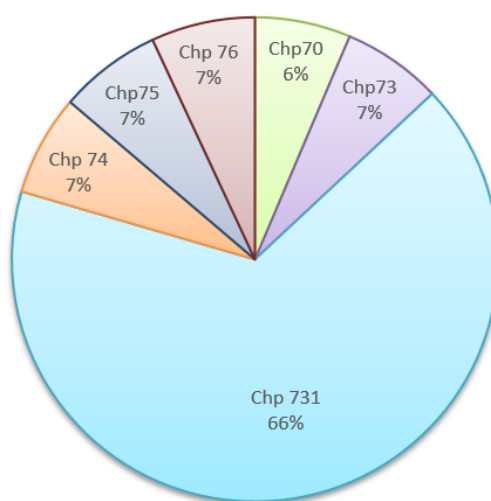
► **Sur le chapitre 73 – Impôts et taxes (- 28 K€ en 2025) :**

La baisse provient principalement du reversement part le Département des droits de mutation (taxe liée aux ventes immobilières)

► **Sur le chapitre 731 – Fiscalité locale (+ 10 K€ en 2025) :**

Produits des taxes foncières bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les recettes fiscales connaissent une évolution en lien avec l'effet de levier de la revalorisation des bases de 1.7%.



2). La section d'investissement

A) Les dépenses

Les dépenses d'investissement regroupent toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.

Elles sont constituées des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers ; d'études et de travaux soit sur des structures existantes ou en cours de création ; des remboursements des capitaux d'emprunts ; subventions d'équipements (Eclairage public).

DEPENSES				
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2024	CFU 2024	BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	169 500.00	169 395.42	223 700.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	979.20
204	Subventions d'équipement versées	50 000.00	19 250.00	15 000.00
21	Immobilisations corporelles	428 800.00	172 052.68	148 612.73
23	Immobilisations en cours	528 500.00	39 699.43	850 000.00
27	Autres immobilisations financières	421 000.00	420 900.00	154 000.00
Opération n°10 - services techniques		42 100.00	7 832.55	14 100.00
Opération n°11 - voiries		149 000.00	40 769.35	115 000.00
Opération n°12 - aménagement centre bourg		888 145.00	242 424.24	1 066 200.00
Dépenses réelles d'investissement		2 677 045.00	1 112 323.67	2 587 591.93
040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
Dépenses d'ordre d'investissement				
TOTAL DEPENSES		2 677 045.00	1 112 323.67	2 587 591.93

Les dépenses d'investissement hors opérations sont les suivantes :

- Chapitre 204 : concerne les travaux commandés auprès du SyDEV tels que l'éclairage de la zone de loisirs.
- Chapitre 21 : concerne les travaux, acquisition réalisés dans l'année. Pour 2025, est prévu principalement:
 - o L'aménagement d'un second jardin du souvenir dans le cimetière
 - o Réfection de la toiture de l'ancienne mairie (dépense validée en 2024 mais non réalisée)
 - o Aménagement extérieur des modulaires de foot (dépense validée en 2024 mais non réalisée)
 - o Modification du chauffage de l'église
- Chapitre 23 : prévoit des travaux d'aménagement de liaisons douces et les travaux de réfection de la salle polyvalente

Concernant les opérations, sont budgétisés :

- o Opération n°11 – voiries : réfection de voiries et chemins, sécurisation du carrefour de la Vrignaie.
- o Opération n°12 – aménagement en centre-bourg, acquisition du foncier Resistub à l'EPF, travaux de réhabilitation de la rue de l'Industrie (2^{ème} phase).

B) Les Recettes

Les recettes deux types de recettes coexistent :

- les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement)
- et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau bâtiment, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

RECETTES				
CHAP	DESIGNATION	BP + DM 2024	CFU 2024	BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	100 910.01	100 910.01	810 826.97
10	Dotations, fonds divers et réserves	537 444.37	494 370.27	432 062.58
13	Subventions d'investissement	945 978.26	516 102.26	734 991.86
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000.00	750 000.00	316 100.87
23	Immobilisations corporelles en cours			
27	Autres immobilisations financières	12 484.97	12 384.97	7 480.00
Recettes réelles de d'investissement		2 346 817.61	1 875 767.51	1 490.635.31
021	Virement de la section de fonctionnement	283 727.39	0.00	235 915.65
024	Produits de cession			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	46 500.00	47 383.13	50 214.00
Recettes d'ordre d'investissement		330 227.39	47 383.13	286 129.65
TOTAL RECETTES		2 677 045.00	1 923 150.64	2 587 591.93

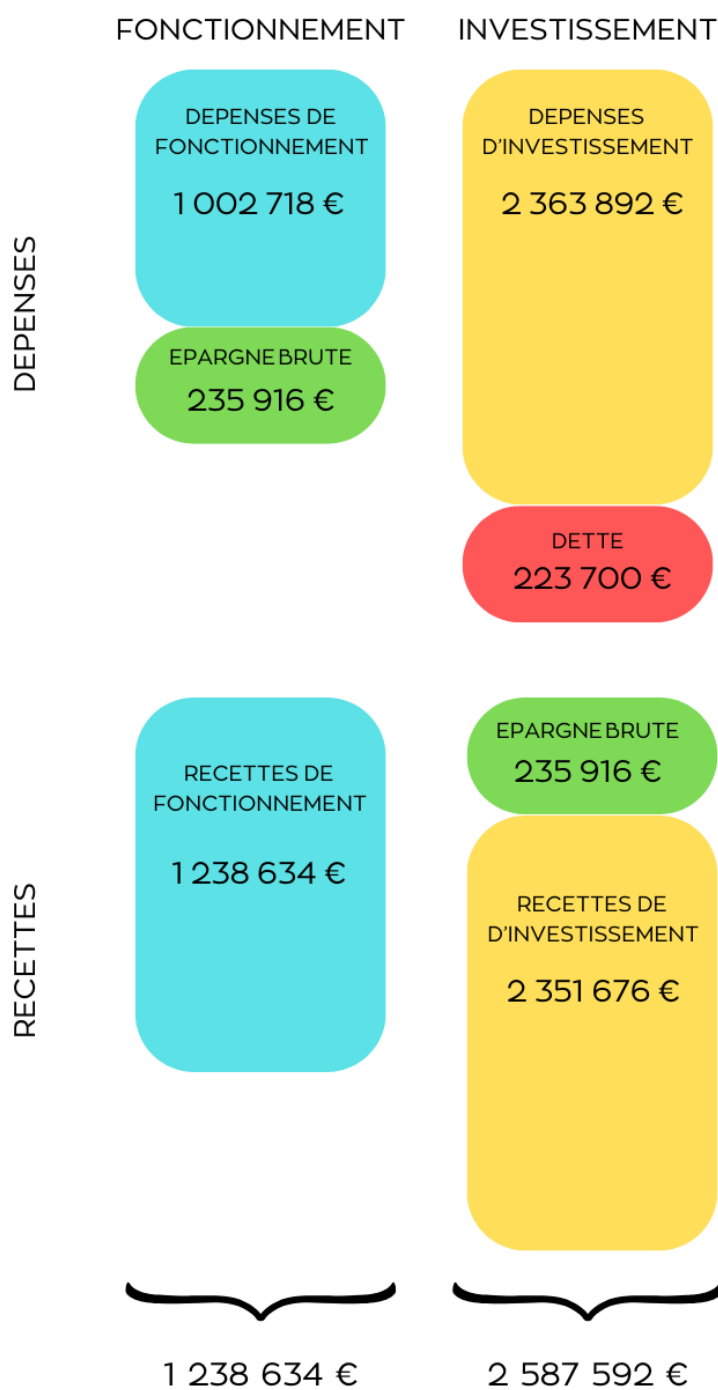
3) Capacité d'autofinancement

	MONTANT
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES	1 238 634.19 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES	1 002 718.54 €
Capacité d'autofinancement Brute	235 915.65 €

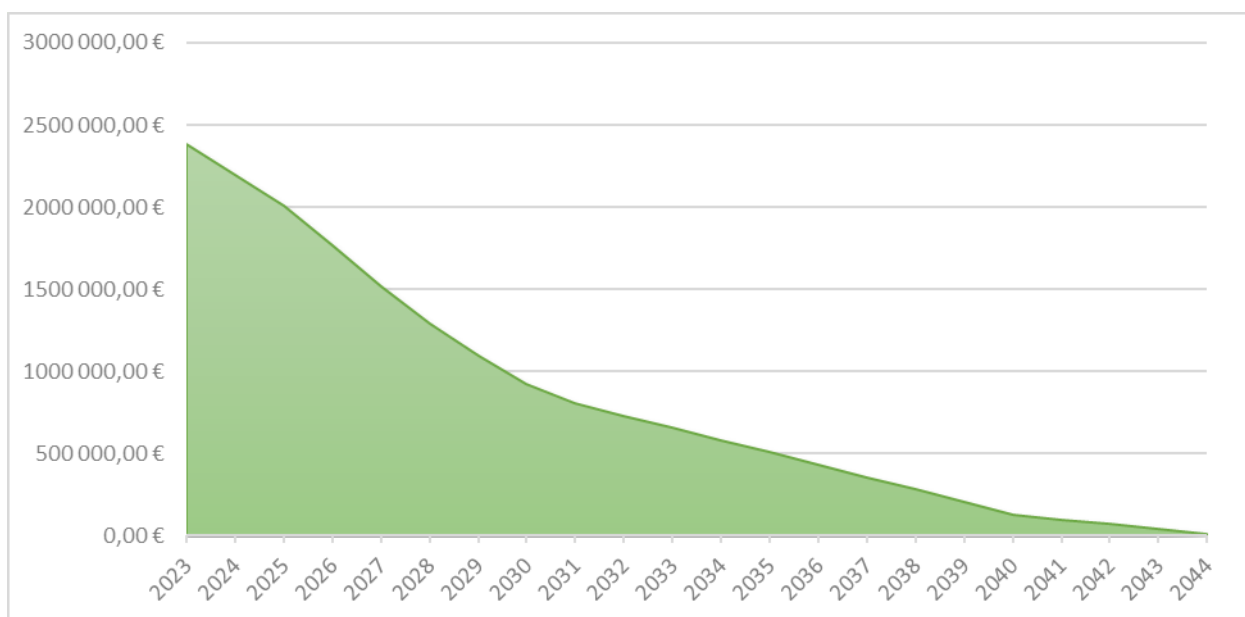
	MONTANT
CAF Brut	235 915.65€
Remboursement capital des emprunts	223 700.00€
Capacité d'autofinancement Nette	12 215.65 €

Le capacité d'autofinancement nette de la commune s'élèverait à 12 215.65 € pour 2025.

4) L'Equilibre général du Budget Primitif



5) Extinction de la dette



6) Les ratios financiers obligatoires

Intitulé du ratio	Saint Julien des Landes BP 2025	Référence Valeur data.gouv.fr
Nombre d'habitant (population INSEE)	2 046	2 000 à 3 500 habitants
Ratio 1 – Les dépenses par habitant	465.54€/hab.	631€/hab
Ratio 2 – Les recettes par habitant	605.39€/hab	829€/hab
Ratio 3 – Le produit fiscal par habitant	382.80€/hab.	405€/hab
Ratio 4 – L'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant	83.09€/hab.	176€/hab
Ratio 5 – L'effort d'équipement par habitant	683.95€/hab	249€/hab
Ratio 6 – La dette par habitant	981.40€/hab	657€/hab
Ratio 7 – Taux d'épargne brute	19.05%	25%
Ratio 8 – Potentiel fiscal		1897
Ratio 9 – Taux d'endettement	1.62	0.79
Ratio 10 – La capacité de désendettement	8.51 an	3.5 an
Ratio 11 – La marge d'autofinancement courant	0.95	0.86
Ratio 12 – Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal		0.59
Ratio 13 – Le taux d'incompressibilité des dépenses	54.84%	71%
Ratio 14 – Le Coefficient d'intégration fiscale		0.33
Ratio 15 – L'Indice d'Autonomie Financière	0.63	0.78

III. LES BUDGET ANNEXES

1) Budget « Commerces »

Le budget pôle commercial a été créé en 2018 pour la réalisation du pôle commercial.

L'objectif est d'isoler les dépenses et recettes liées aux commerces. Les loyers ayant pour vocation à couvrir le cout initial de construction et de réhabilitation ainsi que les coût d'entretien des bâtiments sur le long terme.

Pour 2025 est l'inscrit l'acquisition et les travaux d'aménagement de la maison 1 rue du Pressoir afin des créer des cellules commerciales et un logement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2024	CFU 2024	BP 2025
CHAP	DESIGNATION			
002	Déficit de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	10 670.00	1 346.84	11 448.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.50	10.00
66	Charges financières	8 300.00	8 275.11	7 930.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300.00	27 223.25	27 305.00
TOTAL DEPENSES		46 280.00	36 845.70	46 693.00
RECETTES		BP+DM 2024	CFU 2024	BP 2025
CHAP	DESIGNATION			
75	Autres produits de gestion courante	38 770.00	39 126.38	39 120.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 510.00	7 510.00	7 573.00
TOTAL RECETTES		46 280.00	46 636.38	46 693.00

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2024	CFU 2024	BP 2025
CHAP	DESIGNATION			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	22 647.96	22 647.96	22 920.49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 510.00	7 510.00	7 573.00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 100.00	21 063.01	21 420.00
21	Immobilisations corporelles	-	-	140 600.00-
23	Immobilisations en cours	-	-	270 000.00-
TOTAL DEPENSES		51 257.96	51 220.97	462 513.49
RECETTES		BP+DM 2024	CFU 2024	BP 2025
CHAP	DESIGNATION			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300.00	27 223.25	27 305.00
10	Dotation, fonds divers et réserve	1 077.23	1 077.23	9 790.68
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilés	22 880.73		425 417.81
TOTAL RECETTES		51 257.96	28 300.48	462 513.49

2) Budget Lotissement « Ilot de la Bassetière »

Ce budget permet d'isoler les dépenses et recettes liées à l'opération. Il est temporaire et sera clôturé dès que l'ensemble des terrains seront vendus et les travaux terminés. A la clôture, le résultat (excédent ou déficit) sera transféré au budget principal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2024	CFU 2024	BP 2025
002	Déficit de fonctionnement reporté			699.90
011	Charges à caractère général	1 286 900.00	728 480.83	821 500.00
65	Autres charges de gestion courante	10.00	-	10.00
66	Charges financières	7 000 .00	6 086.92	27 020.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	124 493.62	124 493.62	858 361.37
043	Opérations d'ordre section de fonctionnement	6 100.00		27 020.00
TOTAL DEPENSES		1 424 503.62	859 061.37	1 734 611.27
RECETTES		BP+DM 2024	CFU 2024	BP 2025
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.08	0.08	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
75	Autres produits de gestion courante	118 403.54	0.02	709.90
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000.00	858 361.37	1 706 881.37
043	Opérations d'ordre section de fonctionnement	6 100.00		27 020.00
TOTAL RECETTES		1 424 503.62	858 361.47	1 734 611.27

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES		BP+DM 2024	CFU 2024	BP 2025
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	124 493.62	124 493.62	158 361.37
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000.00	858 361.37	1 706 881.37
TOTAL DEPENSES		1 424 493.62	982 854.99	1 865 242.74
RECETTES		BP+DM 2024	CFU 2024	BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000.00	700 000.00-	1 006 881.37
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	124 493.62	124 493.62	868 361.37
TOTAL RECETTES		1 424 493.62	824 493.62	1 865 242.74